



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 58107

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur le mecontentement des infirmieres et des infirmiers hospitaliers qui constatent que les promesses qui leur ont ete faites a propos de l'amelioration de leurs conditions de travail, lors des accords du 15 novembre 1991, ne se sont pas concretisees. Ils attendent toujours que des mesures soient prises en ce qui concerne les gardes et les astreintes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre s'il entend rapidement agir a ce propos.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de decret reglementant les gardes et astreintes et fixant les conditions de leur remuneration a ete elabore par les services du ministre de la sante et de l'action humanitaire. Ce texte, apres avoir ete soumis a l'avis des autres ministeres concernes, fera l'objet d'une concertation avec les personnels hospitaliers interesses.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58107

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2291